



## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU CONSEIL  
DU 27 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à vingt heures trente, les membres du conseil de la Communauté de Communes CAZALS-SALVIAC dûment convoqués se sont réunis à Salviac, sous la présidence de Mme. Mireille FIGEAC, Présidente.

*Nombre de membres en exercice : vingt-cinq.*

*Date de convocation : 20 mai 2021.*

*Présents :* Mesdames et Messieurs AUBRY Richard, BESSIÈRES Rosette, BONAFOUS Jérôme, CABANEL Alexandre, CHASSAIN Véronique, COURNAC Jean-Marie, DHIEUX Christine, DOLS François, FIGEAC Mireille, FRENCH Rachel, GOMEZ Nadège, LAVERGNE Christian, MÉLINE Philippe, PEYRIÉ Sabine, PUGNET Didier, PUYO Ingrid, RIGAL Philippe, ROUX Jacques, SÉGOL Pierre, THEULET Guy, VAYSSIÈRES André et VILARD Gilles.

*Absents :* ALAZARD Laurent (pouvoir à Philippe RIGAL), LAVERGNE Yves (pouvoir à Didier PUGNET), PERIE Pascal.

*Assistaient également à la séance les suppléants, sans voix délibérative :* MOUSSEAU Philippe (suppléant), FAURIE Jean-Claude (suppléant), CUROUX Dominique (suppléant), WARE Lucy (suppléante), POCAT-EARL Romaine (suppléante), TOMÉ Sogna (suppléante).

Mme Ingrid PUYO a été élue secrétaire de séance.

### I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé.

### II. INFORMATION DU CONSEIL

Objet	Entreprise retenue	Montant € HT
Lave-linge + frigo atelier ZA	Blanco philippe (46 Cazals)	1 154,83 €
Grillage + portillon école provisoire Frayssinet	Rural master (46 Gourdon)	423,92 €
Bloc béton atelier ZA	Béton Théron	2 203,00 €
CSPS Maison de la nature Dégagnac	Présents (46 Gourdon)	3 418,00 €
Bloc secours et luminaires leds pour les bâtiments de la communauté	Malrieu (46 Gourdon)	2 639,93 €
Station cuve GNR 1600 l (à la ZA) + cuve de ravitaillement	Agripartner (79 Saint Symphorien)	1 921,15 €
Scie plongeante sans fil	Lot affutage (46 Cazals)	877,00 €

Chargeuse sur pneus Mécalac	MVE (47 Boé)	23 400,00 €
-----------------------------	--------------	-------------

### III. DÉLIBÉRATIONS

#### **N°21.2705.01 - CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ PRINCIPAL**

La Présidente rappelle le tableau des effectifs de la communauté et informe des évolutions possibles en matière de personnel. Elle propose de créer un poste d'attaché principal, à temps plein, à compter du 01/10/2021.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer un poste d'attaché principal à temps plein, à compter du 01/10/2021.

#### **N°21.2705.02 - CRÉATION DE 2 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

La Présidente rappelle le tableau des effectifs de la communauté et informe des évolutions possibles en matière de personnel. Elle propose de créer 2 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps plein, l'un à compter du 01/06/2021, et le 2<sup>nd</sup> à compter du 01/11/2021.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer de créer 2 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps plein, l'un à compter du 01/06/2021, et le 2<sup>nd</sup> à compter du 01/11/2021.

#### **N°21.2705.03 - CONTRAT DE TERRITOIRE LECTURE (CTL)**

La Vice-Présidente déléguée à la Culture présente les avantages qu'il y aurait à conclure un Contrat Territoire Lecture avec la DRAC Occitanie. Elle précise les axes de travail retenus, notamment la lecture à voix haute, la critique littéraire et l'écriture de textes et les actions qui peuvent en découler. Elle précise qu'il s'agit d'un contrat cadre de 3 ans qui fait l'objet d'annexes annuelles.

La Commission Culture, réunie le 5 mai 2021, a émis un avis favorable à la conclusion de ce contrat.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de conclure un Contrat Territoire Lecture avec la DRAC Occitanie pour une période de 3 ans,
- donne pouvoir à la Présidente ou son représentant pour la signature du contrat et de toute pièce utile à sa mise en œuvre, notamment les plans d'actions annuels et les demandes d'aides financières afférentes.

#### **N°21.2705.04 - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE 2 POUR LES ACCUEILS D'ÉQUIPES ARTISTIQUES EN RÉSIDENCE**

La Vice-Présidente déléguée à la Culture rappelle les efforts réalisés par la Communauté de communes, dès le début de la crise sanitaire, pour soutenir le secteur culturel, fortement impacté.

Les portes des équipements (Le Foyer, atelier de fabrication artistique à Marminiac et l'Arsenic salle de spectacles à Gindou) ont été ouvertes aux équipes artistiques professionnelles pour qu'elles puissent y travailler, dès que cela a été possible.

Dans le cadre du programme artistique et culturel de territoire (PACTe), la communauté s'est efforcée de transformer, plutôt qu'annuler, les représentations et actions culturelles prévues, chaque fois que cela était possible. Ainsi, à titre d'exemples, une lecture vivante en bibliothèque qui ne pouvait pas avoir lieu en public a été enregistrée à l'Arsenic pour en faire un podcast et le « genre de festival » relatif à l'égalité a fait l'objet d'un tournage vidéo.

La communauté s'est également efforcée de garder en perspective les besoins de médiation et de transformer les activités prévues de manière à constituer des ressources qui pourront être utiles de manière présente et dans le futur dans un objectif de démocratisation (constitution de « portraits-vidéo » des artistes accueillis en résidence etc.).

Afin de poursuivre ce travail d'accompagnement, et compte tenu des conditions sanitaires qui restent fragiles, elle propose de solliciter une aide financière exceptionnelle de la DRAC Occitanie, dans le cadre du Plan de relance n°2 afin de permettre aux compagnies accueillies en résidence de rémunérer leur travail de répétition.

La Commission Culture, réunie le 5 mai 2021, a émis un avis favorable.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à :

- sollicite une aide financière exceptionnelle de la DRAC Occitanie, dans le cadre du Plan de relance n°2 afin de permettre aux compagnies accueillies en résidence de rémunérer leur travail de répétition,
- donne pouvoir à la Présidente ou son représentant pour la signature de toute pièce utile à la poursuite de cette démarche, notamment le plan des accueils concernés et la demande d'aide financière afférente.

#### **N°21.2705.05 - TARIF DE LOCATION DE L'ALGÉCO À LA ZONE ARTISANALE**

La Présidente informe le conseil de la proposition, émise par la Commission Économie, de réutiliser l'Algeco actuel du service technique (lorsque ce dernier aura aménagé dans ses nouveaux locaux) en location à la zone artisanale pour un démarrage d'activité. Le Bureau, consulté sur ce point en sa qualité de Commission Finances le 22/04/2021 propose de fixer le loyer à 300 € par mois, terrain compris.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer à 300 € le loyer mensuel, terrain compris, pour la location de l'Algeco à la zone artisanale, pour un démarrage d'activité.

#### **N°21.2705.06 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS POUR LA LOCATION DE CHAPITEAUX POUR LES FESTIVITÉS**

La Présidente rappelle que l'appel d'offres pour les locations de chapiteaux pour les festivités du territoire n'a pas pu être lancé comme d'ordinaire en raison des incertitudes liées au contexte sanitaire. Elle rappelle également qu'il avait été convenu, de ce fait, de procéder par attribution d'une subvention aux associations qui pourraient finalement organiser leur manifestation, calculée conformément au barème de participation fixé par délibération n° 8 du 21/11/2019.

À ce jour, deux associations ont sollicité une aide financière pour les chapiteaux : l'association pour les Musiques de Tradition Populaire en Quercy (AMTPQ) pour l'organisation de l'Estivale Occitane, et l'association Gindou Cinéma pour le festival les Rencontres cinéma de Gindou.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- attribue les subventions suivantes pour l'installation des chapiteaux des manifestations, conformément au barème défini par délibération n° 8 du 21/11/2019
  - AMTPQ : 3 058 €,
  - Association Gindou Cinéma : 4 313 €
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget et feront l'objet de la modification d'imputation nécessaire.

#### **N°21.2705.07 - RÈGLES D'INTERVENTION DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE ET DU PRÊT DE MATÉRIEL AUX COMMUNES**

Le Vice-Président délégué porte à la connaissance du conseil communautaire les propositions issues du travail de la Commission Voirie afin de clarifier les règles d'intervention de l'équipe technique dans les communes et de prêt d'engins aux communes :

- Intervention gratuite de l'équipe technique pour les travaux relatifs au petit patrimoine (visible du domaine public), les emplacements de containers, le pluvial en dehors des agglomérations, les mises aux normes accessibilité handicapés. L'intervention est gratuite mais les communes (ou le riverain s'agissant des buses pour les accès) paient les matériaux nécessaires.
- Facturation des autres interventions de l'équipe technique pour des besoins communaux (chemins ruraux, trottoirs et autres accessoires de départementales, etc.) sur une base de 25 € / heure par agent + les matériaux.
- Concernant le prêt de matériel et d'engins, le prêt sans agent de la communauté est réservé à la nacelle et au broyeur au prix de 60 € / jour + carburant.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à 22 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, adopte le règlement tel que proposé.

### **N°21.2705.08 - CHARTE DÉPARTEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (EnR)**

La Présidente rappelle que le Département du Lot propose aux intercommunalités de signer une Charte relative aux énergies renouvelables (EnR) sur quatre volets thématiques : le photovoltaïque, l'éolien, la méthanisation et l'hydroélectrique, selon le document de cadrage et les premiers volets déjà transmis aux membres du conseil (photovoltaïque, éolien et hydroélectricité).

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le principe d'une démarche concertée à l'échelle départementale en matière de développement des énergies renouvelables et charge la Présidente ou son représentant de participer à l'élaboration de la Charte.

### **N°21.2705.09 - OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CAZALS-SALVIAC –TARIFS DE LA RÉGIE DE RECETTES - ANNEXE 1**

La Vice-Présidente déléguée au tourisme propose des compléments de tarification pour la régie de recettes de l'Office de Tourisme intercommunal, conformément à l'avis favorable de la commission tourisme du 2 février 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier l'annexe à la délibération n° 19.2111.02 comme ci-après :

<b>Office de Tourisme intercommunal Cazals-Salviac</b>	<b>Tarifs</b>
PRODUITS BOUTIQUE	PRIX DE VENTE PUBLIC TTC
Promenades et Randonnées - En pays Bourian	8,00 €
Promenades et Randonnées - Parc naturel régional des Causses du Quercy	9,50 €
Promenades et Randonnées - En pays de Cahors Vallée du Lot Quercy Blanc	9,50 €
Promenades et Randonnées - En pays de la Vallée de la Dordogne lotoise	9,50 €
Les boucles lotoises - Circuits VTT	10,00 €
Les boucles lotoises - Circuits Cyclo	10,00 €

Guide randonnées Salviac	3,00 €
Guide randonnées Sud Bouriane	5,00 €
Affiches du Lot	3,00 €
Cartes postales	0,40 €
Cartes postales (format horizontal)	1,00 €
Jeu du Grand Quercy	26,90 €
Guide Randonnées FFRP "Le Lot... à pied"	14,90 €
Guide Randonnées FFRP "La Dordogne... à pied"	14,90 €
Livrets ENS dont Le Frau (Dégagnazès), Le Frau (Lavercantière),...	1,00 €
Livrets ENS : La Vallée de la Masse	2,00 €
(*) Cartes IGN de randonnée	13,40 €
(*) Cartes IGN : D46 Lot	4,95 €
(*) Cartes Michelin Quercy Perigord	5,95 €
Livret Recettes du Jardin Bourian	15,00 €
Livre "La Bouriane" Collection Tourisme & Patrimoine - Ed. du Laquet	11,50 €
Poster XXL à colorier	6,00 €

(\*) Prix de vente conseillé soumis à évolution

#### Office de tourisme intercommunal Cazals-Salviac

#### Tarifs photocopies

Particuliers	A4	A3
Noir et Blanc	0,40 €	0,80 €
Couleur	0,80 €	1,60 €

Associations du territoire	A4 - Noir et Blanc	A4 - Couleur	A3 - Noir et Blanc	A3 - Couleur
De 1 à 50	0,20 €	0,40 €	0,40 €	0,80 €
De 51 à 375	0,15 €	0,35 €	0,30 €	0,70 €
De 376 à 500	0,10 €	0,30 €	0,20 €	0,60 €
500 et +	0,10 €	0,15 €	0,20 €	0,30 €

#### Office de tourisme intercommunal Cazals-Salviac

#### Tarifs animations

ANIMATIONS	PRIX DE VENTE PUBLIC TTC
Atelier encadré (type « atelier pêche » avec animateur)	10,00 €

#### Office de tourisme intercommunal Cazals-Salviac

#### Tarifs visites guidées

TYPE DE TARIF	TARIFS
Tarif adulte	4,00€
Tarif enfant (de 6 à 16 ans)	2,00€
Tarif enfant (moins de 6 ans)	Gratuit
Tarif famille : 1 couple + 2 enfants et plus (de 6 à 16 ans)	12,00€

### **N°21.2705.10 - BORNES WIFI PUBLIC : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE COORDONNÉ PAR LOT NUMÉRIQUE**

Après le succès de l'opération « Wifi public lotois », le syndicat Lot Numérique lance un nouveau groupement de commande pour 2022-2025.

Le Vice-Président délégué auprès de Lot Numérique propose au conseil d'adhérer à ce groupement de commande, coordonné par Lot Numérique, pour l'installation de bornes de wifi public, compte tenu de l'intérêt que cela présenterait pour les espaces intercommunaux qui ne sont pas encore dotés de wifi public et alors que ce service est de plus en plus demandé.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'adhérer au groupement de commande de Lot Numérique pour l'installation de bornes de wifi public,
- donne délégation à la Présidente ou son représentant pour l'approbation et la signature de la convention constitutive du groupement et des marchés afférents.

### **N°21.2705.11 - PACTE CONSTRUCTION BOIS OCCITANIE**

La Présidente indique qu'un Pacte Construction Bois Occitanie a été mis en place avec les Assises de la construction bois en 2019. Il a pour objectif de regrouper les maîtres d'ouvrages publics qui font la démarche d'intégrer le bois dans leurs projets de construction avec une volonté de valoriser la ressource locale.

Avec le projet de maison de la nature à Dégagnac et d'autres projets en cours notamment sur les bâtiments scolaires, la Communauté de communes s'inscrit de facto dans ce cadre. La Présidente propose de rejoindre les 37 autres signataires de ce Pacte, dont, dans le Lot, le PNR des Causses du Quercy, la CC du Grand Figeac, la commune de Sousceyrac en Quercy).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la Présidente à signer le Pacte Construction Bois Occitanie.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Ont signé les membres présents.**